

Deux exemples d'affections particulièrement coûteuses

Le cancer et le diabète sont les affections de longue durée (ALD) les plus fréquentes. Ces ALD exigent des soins dont le coût est susceptible de peser lourdement sur les finances du malade.

Voici les montants pouvant être facturés au patient, ainsi que ceux remboursés par la Sécurité sociale. Il ressort clairement de ces exemples que la souscription d'une complémentaire santé est indispensable.

CANCER

• Ablation de la prostate

777,20 €

1 521 € en moyenne ⁽²⁾jusqu'à 2 777,20 € ⁽¹⁾

• Ablation d'une tumeur du côlon

585,30 €

1 058,70 € en moyenne ⁽²⁾jusqu'à 2 085,30 € ⁽¹⁾

• Ablation d'une tumeur du sein

275,80 €

658,10 € en moyenne ⁽²⁾jusqu'à 2 775,80 € ⁽¹⁾

• Prothèse mammaire amovible

69,50 €

jusqu'à 200 €

• Prothèse capillaire

125 €

jusqu'à 1 200 €

(1) Hors dépassements éventuels de l'anesthésiste.
(2) Lorsque le chirurgien pratique un dépassement.

DIABÈTE

Les personnes diabétiques présentent un risque important de déchaussement des dents, et peuvent aussi souffrir de plaies aux pieds et de complications oculaires. Le tabac accroît la glycémie et les complications du diabète.

• Traitement de parodontie (prévention du déchaussement des dents)

0 € (pas de prise en charge par la Sécurité sociale)

jusqu'à 2 000 €

• Semelles orthopédiques (prévention du risque de plaies aux pieds et d'amputation)

27,34 €

jusqu'à 150 €

• Dépistage de la rétinopathie (lésions rétinienne conduisant à la perte progressive de la vision)

23 €

50 € en moyenne

• Sevrage tabagique (traitement de 3 mois par substituts nicotiniques : patchs et gommes)

50 €

300 € en moyenne

• Consultation d'une diététicienne

consultation initiale : 46 € en moyenne

consultation de suivi : 35 € en moyenne

0 € (pas de prise en charge par la Sécurité sociale)

LÉGENDE

- Tarif de prise en charge de la Sécurité sociale
- Montant réellement facturé